

Orientations stratégiques 2024 · 2029

Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

Validé par le Conseil d'administration
Le 16 octobre 2023

TABLE DES MATIERES

Les origines de la Fondation	4
Son histoire	4
Les fondateurs	4
Les missions de la Fondation	5
Ses valeurs.....	5
Son identité associative.....	6
Son développement de 1980 à 2023	6
Son organisation	8
Conseil d'administration	8
Comités et commissions du Conseil d'administration	8
Organigramme des services de la Fondation Maison des Champs.....	9
Penser l'avenir	10
Orientations stratégiques	13
Accompagner les évolutions de la société et y réagir	14
Consolider durablement l'assise financière de la Fondation.....	16
Développer le territoire d'action de la Fondation.....	18
Appuyer et accompagner le virage numérique.....	20
Contribuer au développement durable.....	22
Participer à la promotion des métiers du champ de l'action sociale, de l'aide et du soin, et entretenir un management bienveillant.	24
Renforcer la communication	26
Développer la qualité de l'accompagnement	28

Les origines de la Fondation

SON HISTOIRE

L'œuvre de la Maison des Champs de Saint François d'Assise fut fondée le 16 août 1931 par Monsieur Léon POIRIER et l'abbé Gabriel LEVIVIER Curé de la Paroisse Saint François d'Assise dans le 19ème arrondissement. Monsieur Léon POIRIER et son épouse Jeanne POIRIER la doteront, au moment de sa création, d'une propriété d'agrément : dite « VALDENPIERRE » à Noisy-sur-Oise, qui deviendra « la Maison des Champs » où les enfants partiront l'été en colonie de vacances, et l'Abbé Levivier la dotera de 50.000 Francs de l'époque.



La Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise, reconnue d'utilité publique en janvier 1932, a pour but de « fournir à la population laborieuse (...) tous les moyens d'aide et d'assistance matérielle, morale et sociale, dont elle peut avoir besoin. »

Dès son origine, la Fondation s'est consacrée à l'ensemble des âges.

En 1934 quatre sections organisaient l'action :

- L'assistance maternelle et infantile : « les petits pinsons de la butte »
- L'accueil des préadolescents et adolescents : « les cadets de la Mouzaïa » ;
- L'accueil des préadolescentes et adolescentes : « la section des jeunes filles » ;
- La section des adultes pour les œuvres d'éducation et d'assistance.

LES FONDATEURS

Léon Poirier (1884-1968)



Léon Poirier, neveu de la peintre impressionniste Berthe Morisot (artiste française liée au mouvement impressionniste), naît en 1884. Il se dirige vers le monde du théâtre et, après avoir été un temps secrétaire du Théâtre du Gymnase, il crée deux salles : une à son nom et l'actuel Théâtre des Champs Elysées. A la faillite de l'une d'elles, il est contacté par Léon Gaumont pour réaliser un film. L'essai se révélera concluant. Ses projets sont toutefois interrompus par la Première

Guerre Mondiale à laquelle il prend part comme engagé volontaire, malgré les séquelles physiques d'un grave accident survenu un an auparavant. A la fin du conflit, il cesse de filmer de la fiction et s'oriente vers le documentaire. Il continue à réaliser des films jusqu'en 1947 puis se retire à Urval (Dordogne) où il décède en 1968.

L'Abbé Gabriel-Marie Levivier (1867 – 1941)

Curé de la Paroisse de Saint François d'Assise,

Né à Paris le 8 août 1867, il étudie au séminaire Saint Sulpice à Paris et est ordonné prêtre en l'église paroissiale Saint-Sulpice le 17 mai 1893. Il devient aumônier dans un orphelinat de garçon à Elancourt (Seine et Oise) puis aux Augustines de Saint Nom de Jésus en décembre 1895.

Le 14 décembre, il est nommé premier vicaire de Notre-Dame du Rosaire de Plaisance avant de devenir le curé de la Paroisse de Saint François d'Assise du 20 juillet 1930 au 21 janvier 1937. Il créa le 16 août 1931, avec Monsieur Léon Poirier, la Fondation Maison des Champs. Il est nommé chanoine honoraire de Paris le 21 janvier 1937 puis décède à Paris le 5 mai 1941.



LES MISSIONS DE LA FONDATION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain

et ainsi

contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui, tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver **l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.**

« **Être chez soi c'est être soi** » au milieu des siens et dans son quartier.

SES VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son [projet associatif](#) affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.

- La nécessité d’être en permanence en état de veille et d’alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d’exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des Orientations de développement durable définis ou proposés par l’Organisation des Nations Unies¹.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l’oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

SON IDENTITE ASSOCIATIVE

La Fondation participe au monde sanitaire et social associatif.

Elle est reconnue d’utilité publique, et conduit des missions d’intérêt général et de services rendus au public.

La Fondation intervient aujourd’hui dans les domaines sanitaire, social, médico-social sans but lucratif, et assure l’accueil, la prise en charge et l’accompagnement, sous des modalités diverses, de personnes concernées par le handicap, la maladie ou la vieillesse, lorsque ces situations entraînent des difficultés ou des souffrances qui nécessitent un accompagnement et des soins appropriés.

En outre, la Fondation engage une prise de position citoyenne et professionnelle dans le champ de la politique sanitaire et sociale.

Elle est un **acteur de l’Économie Sociale et Solidaire** et participe au développement de ce secteur en nouant des relations partenariales (entreprises, associations).

SON DEVELOPPEMENT DE 1980 A 2023

En 1980, à la demande de la paroisse Saint François d’Assise, la Fondation se rapproche du Groupe d’Action Médico-Sociale Aux Vieillards (GAMSAV). Durant trois années, la FMdC et le GAMSAV conservent leur identité propre et mènent leurs actions : La PMI fermera en 1994 ainsi que les 2 dispensaires.

Pour la Fondation

- La protection Maternelle et Infantile (PMI),
- 2 dispensaires,

Pour le GAMSAV

- Le service d’aide à domicile.

En 1983, La Fondation est l’une des premières institutions sur Paris à transformer son centre de soins en un **SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)** pour compléter les actions du service d’aide au domicile.

1985 Reprise de l’activité du centre de soins de l’association Enfance et Famille.

En 1987, la FMdC crée le premier dispositif, dans un cadre expérimental, d’**Appartement d’Hébergement Temporaire** à Paris, rue des Lilas, puis place des Fêtes, un second ouvrira en 2000, quai de Garonne.

¹ Orientations du Programme de développement durable de l’ONU (encore appelé Agenda 2030), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ils peuvent être consultés ici: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/Orientations-de-developpement-durable/>

En 1999, la Fondation décide d'intervenir auprès des personnes atteintes par le **VIH**, vivant à leur domicile. Elle reprend alors une partie de l'activité du maintien à domicile de l'association Vaincre le Sida.

En 2005, **La Crèche Sainte Lucie** a rejoint la Fondation. Elle accueille des enfants depuis 1874, rue des Bernardins dans le 5^e arrondissement de Paris. Elle reçoit aujourd'hui 66 enfants, et est ouverte aux enfants porteurs de handicaps.

En 2006 la Fondation ouvre dix places d'**Appartements de Coordination Thérapeutique** pour des personnes atteintes de pathologies chroniques et souffrant d'exclusion sociale. L'année suivante, à la demande de l'association ALTERNAT'HIV, la Fondation reprend la gestion de ses places d'ACT de Paris et du Val de Marne

En 2006 également, le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** ouvre pour 45 personnes en situation de handicap psychique vivant sur le Nord-Est de Paris.

Fin 2008, le **Carrefour des solidarités**, plateforme de service Gériatrique, est ouvert, il s'inscrit dans une dynamique de rupture de l'isolement des personnes âgées à domicile, en proposant tant des services que des moments de convivialité à domicile ou dans leurs locaux. Le local destiné aux activités et à la réception des personnes est ouvert en **2010**.

En 2010, une **Equipe Spécialisée Alzheimer** voit le jour : au sein du SSIAD et en complémentarité avec les autres acteurs médico-sociaux du territoire, elle permet d'accompagner les patients atteints de Maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées pour limiter les conséquences de leurs troubles dans leur vie quotidienne.

En 2010 la Fondation décide de créer l'**IRFISS** Institut de recherche et de formation en Interventions Sociales et de Santé afin de développer en interne des réponses adaptées et au plus proche de ses attentes en termes de formation professionnelle.

En 2010, la **FMdC crée une Commission d'Action Sociale** : née du constat que beaucoup de bénéficiaires se trouvent dans des situations financières difficiles, cette commission permet ponctuellement d'apporter une aide financière pour un motif précis après délibération de la commission (financement de travaux au domicile, aide pour payer un déplacement, ...).

En 2016 la Fondation grâce à la générosité d'un donateur à la possibilité de mettre en place la **commission d'aide sociale pour ses salariés** rencontrant ponctuellement des difficultés financières.

En 2017, la deuxième Equipe Spécialisée ouvre et est intégrée à la première au sein du SSIAD.

2022 Création de l'**ESSIP (Equipe spécialisée soins infirmiers Précarité)** a pour mission de dispenser des soins infirmiers et des soins d'hygiène et de confort aux personnes en situation de grande précarité pour favoriser le maintien sur le lieu d'hébergement et permettre le relais vers le droit commun. L'équipe intervient principalement sur des structures du dispositif accueil, hébergement, insertion .

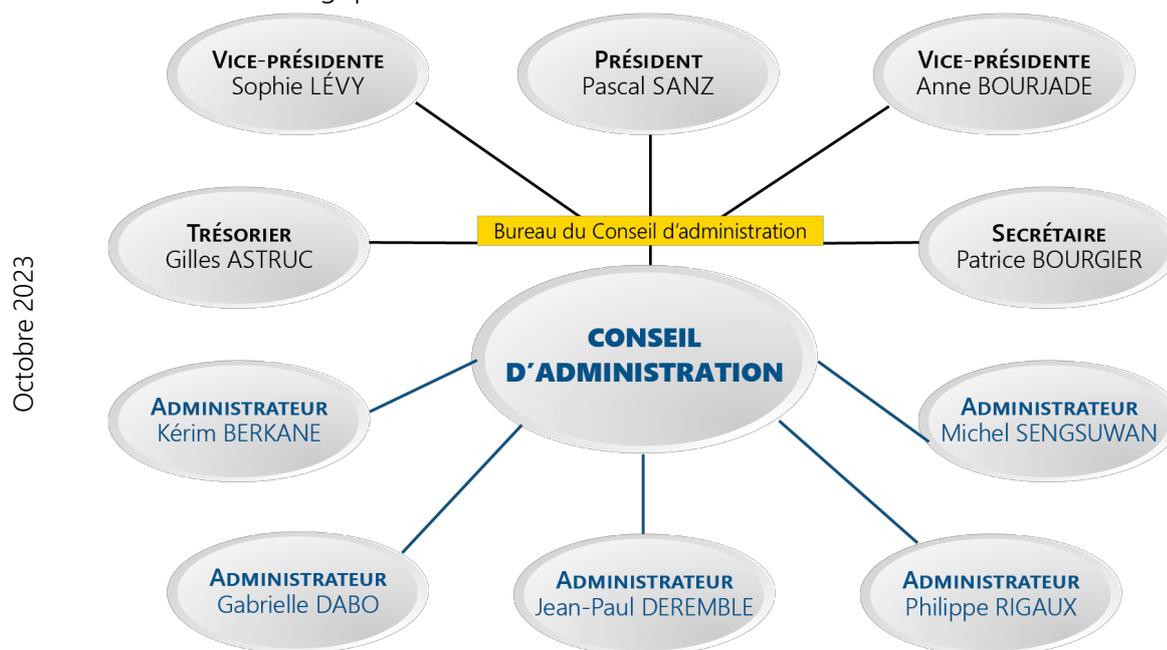
2022 Création de **10 places ACT HLM** sur le Val de Marne (Appartements de coordination thérapeutique Hors-les-murs). Le dispositif ACT HLM est complémentaire aux ACT généralistes. Il accompagne des personnes atteintes de pathologie(s) chronique(s). L'accompagnement médico-social s'effectue sur le lieu de vie des personnes et non plus exclusivement dans le cadre d'un hébergement.

2023 Mise en œuvre de la **coordination** sur le Val de Marne des dispositifs « aller vers » les personnes en situation de grande précarité.

Son organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de membres bénévoles. Il arrête les décisions stratégiques de la Fondation.



COMITES ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'audit

Présidence Gilles Astruc

Le comité d'audit, présidé par le trésorier de la fondation est garant du respect des principes et de l'application des procédures destinés à assurer une gouvernance et une gestion rigoureuse, efficace et transparente

Commission d'Action Sociale pour les Bénéficiaires Accompagnés

Présidence Sophie Levy

La CASBA est destinée à apporter, ponctuellement, une aide matérielle à certaines personnes mais avec la volonté de l'inscrire dans une compréhension globale et dynamique de l'accompagnement.

Cette aide matérielle n'est pas une fin mais un moyen pour permettre à une personne de préserver, à son domicile, son identité, sa dignité et la qualité de son lien avec les autres.

Commission d'Aide Sociale Aux Salariés

Présidence Anne Bourjade

La CASAS a pour objet de mettre en œuvre une action sociale au profit des salariés de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise rencontrant des difficultés financières ponctuelles et imprévues.

Comité évènementiel et culturel

Présidence Kerim Berkane

Le comité évènementiel et culturel a en charge de proposer au Conseil d'administration les événements culturels et festifs que la Fondation souhaite porter, de s'assurer de leur organisation et de leur promotion.

Groupe de réflexion éthique

Présidence Philippe Rigaux

Le groupe de réflexion éthique a pour rôle de promouvoir au sein de chaque service la réflexion éthique, de telle sorte qu'elle soit partie prenante dans tous les choix et les actes collectifs et individuels des accompagnements. En d'autres termes, il s'agit de développer la culture du questionnement permanent. Le second objectif synchrone consiste à prévenir toutes les formes de maltraitance à l'égard des personnes accueillies.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS



Octobre 2023

Penser l'avenir

Des choix pour poursuivre l'engagement de la Fondation

La Fondation considère que chaque être humain est unique et destiné à vivre libre et responsable.

La Fondation s'engage pour la reconnaissance et le rétablissement de la **dignité de chaque personne accueillie ou accompagnée**. Par ses actions, elle veut contribuer à son épanouissement affectif, moral, spirituel et social. Elle œuvre pour le maintien de chaque personne accueillie dans le tissu social.

La Fondation est profondément attachée à la primauté du service rendu à la personne dans sa globalité dont elle s'efforce de prendre en compte toutes les dimensions.

La Fondation veille à ce que la personne accompagnée soit actrice **de sa vie et de son projet**, participe directement à sa prise en charge et que ses demandes et ses besoins soient sollicités, entendus et pris en compte.

La Fondation promeut **l'égalité d'accueil** et de traitement à l'égard de chaque personne.

La Fondation veut être un lieu d'engagement et d'épanouissement professionnel pour ceux qui contribuent à son action, à travers notamment :

- Une volonté de développer les compétences et savoir-faire.
- Une exigence de proposer un cadre de travail favorable.
- Un management éthique qui valorise le potentiel de chacun et permet à tous d'affronter au mieux les divers aléas dans le travail exercé au quotidien.

Elle engage les professionnels à :

- Respecter les valeurs et croyances, choix et droits des personnes accueillies ou accompagnées.
- Faire preuve de la plus grande disponibilité envers elles.
- Faire preuve d'une écoute attentive et d'une sollicitude dans la rencontre et la confrontation avec les personnes vulnérables ou en souffrance, conditions essentielles d'un enrichissement mutuel dans l'échange.

La Fondation partage les principes, les orientations et les valeurs du monde associatif, notamment :

- L'engagement libre et volontaire.
- L'action désintéressée.
- Le pluralisme des opinions, le débat interne et le dialogue social.
- La volonté d'inscrire son action dans le respect des trois dimensions du Développement Durable (sociale, économique et environnementale).
- Le respect des principes de la laïcité de l'État, l'attachement aux valeurs d'une société laïque ouverte à la pluralité des croyances religieuses et opinions philosophiques.

C'est pourquoi, elle défend les orientations suivantes relatives à son rôle dans l'action sanitaire et sociale :

- Le droit de tous à un libre accès aux soins et à une égale qualité de soins.
- Une prise en charge solidaire.
- L'exigence que la nation ne se désengage pas et qu'elle soit garante des principes d'équité et d'égalité.
- Une société réellement inclusive source d'humanité et des richesses pour la société toute entière.
- Le choix de la mise en œuvre, dans ses projets, de valeurs éthiques.
- L'efficacité de l'action menée dans une démarche d'utilité sociale.

Toute organisation sociale à partir d'une certaine taille est invitée à définir ses orientations stratégiques. Loin d'être uniquement un exercice obligé, il s'agit surtout d'un exercice souhaitable où sont énoncées, dans un cadre économique que chacun reconnaît incertain, les grandes lignes d'évolution que l'organisation entend poursuivre à moyen terme.

Un projet associatif rénové en 2019

La Fondation Maison des Champs a l'expérience de la réflexion stratégique. Son dernier Projet stratégique// 2020 2023, se référant au nouveau projet associatif adopté en 2019, lui a permis de conforter son développement antérieur marqué par une croissance de services, d'affirmer la qualité de ses accompagnements et de structurer son organisation.

Déjà, la Fondation avait souhaité présenter ses orientations stratégiques sous une forme synthétique en recherchant la lisibilité, clairement identifiée comme une condition à l'adhésion poursuivie par l'ensemble des acteurs internes.

Sept Orientations stratégiques avaient été identifiées :

1. Recherche de financements complémentaires ;
2. Prise en compte des évolutions de la société ;
3. Développement sur le territoire ;
4. Bénévolats ;
5. Partenariats ;
6. Communication ;
7. Orientations transverses supports aux actions opérationnelles.

2024 - 2029 : la volonté d'un développement maîtrisé

L'élaboration des Orientations stratégiques de la Fondation pour la nouvelle période 2024 2029 s'est inscrite dans une volonté affirmée de son conseil d'administration de se projeter sur les six ans à venir en intégrant les évolutions prévisibles du contexte socio-économique.

Une fondation innovante

Fondamentalement, la Fondation Maison des Champs souhaite marquer l'importance qu'elle accorde **au concept d'innovation**. Innovation technique bien sûr mais aussi organisationnelle. La simple reconduction de notre fonctionnement et de nos modes opératoires qui en découlent ne nous permettrait pas de nous projeter de manière satisfaisante sur plusieurs années.

Déjà, les exigences du quotidien inscrites dans des contraintes budgétaires pèsent fortement sur les conditions de travail et d'accompagnement. Ces contraintes vont s'accroître dans un contexte qui va confronter le secteur médico-social à d'importantes difficultés.

L'ambition et la créativité collective peuvent-être une arme efficace pour inverser une pente globalement défavorable. Elles constituent aussi un socle indispensable pour agir de concert avec nos partenaires actuels et futurs.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

1. Accompagner les évolutions de la société et y réagir
2. Consolider durablement l'assise financière de la Fondation
3. Développer le territoire d'action de la Fondation
4. Appuyer et accompagner le virage numérique
5. Contribuer au développement durable
6. Participer à la promotion des métiers du champ de l'action sociale, de l'aide et du soin et entretenir un management bienveillant
7. Renforcer la communication
8. Développer la qualité de l'accompagnement

Ces 8 orientations, aussi structurantes soient-elles, n'épuisent toutefois pas les ambitions stratégiques et sociétales de la Fondation.

Orientations stratégiques

2024 · 2029

Orientation Stratégique **1**

ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DE LA SOCIETE ET Y REAGIR

La Fondation Maison des Champs, porte une exigence constante d'amélioration continue de la qualité des accompagnements qu'elle délivre.

Présente à la fois dans le champ du sanitaire, dans le champ du médico-social Handicap et Vieillesse dans le secteur du domicile, elle est en mesure de porter un regard transversal sur toutes les problématiques d'un système social et de santé confronté à de multiples enjeux.

Elle se doit de participer, par sa gouvernance bénévole, ses bénévoles de terrain, et par ses équipes salariées au dialogue avec les élus et avec les autorités de financement et de régulation (Agence Régionale de Santé, Conseils départementaux), et d'être **présente dans les différents lieux de concertation**. Elle participe à ce dialogue également par son investissement dans les différentes fédérations : FNH, URIOPSS, FEHAP, etc...

Les responsables de service et les membres de l'encadrement sont également conviés à participer aux instances territoriales de coordination, aux groupes de travail créés à différents niveaux et dans les groupements techniques (DAC/Maia, coordination territoriale etc....).

À partir de notre connaissance des réalités de terrain, nous devons être **force de proposition pour faire évoluer notre cadre d'action et développer les réponses nécessaires aux besoins émergents**.

Ce dialogue et cette présence dans les lieux de réflexion, de proposition et d'action doit nous permettre d'anticiper sur les évolutions sociales et ainsi être en mesure de faire des propositions nous permettant d'affirmer notre place au sein du tissu social territorial et de la développer.

Accompagner les évolutions de la société et y réagir

GROUPE D' ACTIONS 1.1 : Assurer un équilibre entre activités éprouvées que l'on fait évoluer et activités nouvelles

- Continuer à lier les actions de la Fondation à une réflexion sur les évolutions de la société concernant les personnes âgées, malades, précaires et/ou handicapées et leurs proches, en liant cette réflexion à la réflexion éthique à la Fondation.
- Favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale

GROUPE D' ACTIONS 1.2 : Contribuer à élaborer et porter une parole politique sur la prise en compte du vieillissement et de la dépendance avec d'autres structures associatives et avec les acteurs de la recherche

- Développer une réponse aux personnes de grande dépendance et leurs aidants.
- Développer notre inscription dans un réseau partenarial militant et la possibilité de participation à une démarche de réflexion/construction politique pour les seniors.

ACTION 1.3 : Développer des modalités alternatives d'habitat

- Mener à bien le projet de co-habitat / habitat inclusif

GROUPE D' ACTIONS 1.4 : Innover pour mieux prendre en compte les situations de grande précarité

- Favoriser la participation des intervenants de terrain à des réflexions éthiques autour de l'accompagnement des personnes âgées, malades, en situation de handicap et/ou de précarité.
- Concourir à des projets innovants concernant la prise en charge des personnes cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité : proposer une activité concertée avec d'autres acteurs notamment sur l'accès aux soins des personnes à domicile, mais aussi en situation de précarité ou de grand isolement.
- Renforcer les interactions entre les différents services de la Fondation.
- Poursuivre et diversifier le partenariat avec différentes structures de la solidarité.

Orientation Stratégique **2**

CONSOLIDER DURABLEMENT L'ASSISE FINANCIERE DE LA FONDATION

Financée très majoritairement par des fonds issus des financements publics, la Fondation est confrontée sur l'ensemble de son activité à une contrainte budgétaire forte qui l'invite à un effort permanent d'optimisation de sa gestion.

Nous savons que les moyens mis à la disposition de la Fondation n'augmenteront au mieux que très faiblement dans les prochaines années.

En termes budgétaires, nous avons identifié les domaines dans lesquels des approches mutualisées (au sein des services, au sein de la Fondation ou avec des partenaires extérieurs) et des mises en concurrence nous permettent **de réaliser des économies**. Nous énonçons également les modalités qui nous permettent de nous assurer de l'optimisation des recettes (en lien avec les négociations contractuelles, les évolutions tarifaires, les évolutions des mécanismes d'allocation de ressources, la participation des bénéficiaires, les produits des placements de notre trésorerie, la systématisation de la recherche de dons ...).

Les documents financiers sont élaborés de façon à disposer d'une projection fiable des capacités de financement des investissements et de l'activité courante au niveau de la Fondation.

Les process de facturation et de recouvrement se sont fortement améliorés sur les deux dernières années et doivent faire l'objet d'une formalisation, afin de pérenniser un mode de fonctionnement optimal.

Pour les dépenses courantes, les responsables de service doivent pouvoir disposer d'une visibilité accrue de l'enveloppe globale dans les limites de laquelle ils disposent de la capacité d'être réactifs.

Enfin la gestion de trésorerie devient, au regard de la reprise de l'inflation, une démarche nécessaire qu'il conviendra de maîtriser au mieux, puisque non dénuée de risques.

Consolider durablement l'assise financière de la Fondation

GRUPE D' ACTIONS 2.1 : Afin de renforcer la qualité et la pertinence de ses interventions, la Fondation s'engage dans la recherche de financements

Financements publics

- Participer au combat collectif pour que les financements publics soient portés à la hauteur des besoins de l'accompagnement des personnes.

Financements complémentaires

- Mettre en œuvre une veille sur les appels à projet et les possibilités de financement par des fondations.
- Explorer la piste des notaires, conseillers et gestionnaires de patrimoine.
- Développer une communication à destination des donateurs, sponsors et mécènes.
- Maintenir l'appel à dons systématisé.
- Rechercher parmi nos bénévoles des personnes ayant des compétences dans la recherche de financements complémentaires.
- Réactiver la Commission Inter-associative de Recherche de Fonds : réflexion et rencontre des potentiels mécènes.
- Etudier la possibilité de consacrer un temps salarié dédié à la recherche de fonds.

Nouvelles contributions en nature.

- Développer l'appel à des compétences extérieures (mécénat de compétences, bénévolat, stagiaires).
- Poursuivre la recherche de mise à disposition de locaux.

ACTION 2.2 : Poursuivre le travail de consolidation des process budgétaires et financiers.

- Former à la gestion budgétaire et financière les membres du conseil d'administration pour doter chacun de meilleures ressources d'expertise.

GRUPE D' ACTIONS 2.3 : Consolider et étendre le patrimoine immobilier

- Acquérir, directement ou via la SCI, un ou plusieurs appartements ou locaux supports à l'action de la Fondation.
- Clarifier la situation juridique des anciens biens de la Fondation et en étudier l'exploitation, notamment en consultant le cadastre.

Orientation Stratégique **3**

DEVELOPPER LE TERRITOIRE D'ACTION DE LA FONDATION

La Fondation Maison des Champs est à la recherche d'un développement maîtrisé.

La Fondation ne souhaite pas sortir des limites de son territoire d'intervention – Paris et l'Île de France - et n'a pas de velléité en dehors des champs d'intervention sur lesquelles elle est positionnée.

Au-delà des frontières créées par le cloisonnement du système de santé, la Fondation Maison des Champs est un opérateur dans l'accompagnement des personnes âgées, handicapées, fragiles, en situation de précarité.

Mais paradoxalement, envisager ne pas avoir l'ambition d'être partout et de tout y faire, dans le monde d'aujourd'hui, est presque une gageure impossible à tenir.

Le modèle économique qui depuis plusieurs années a tendance à s'imposer privilégie l'innovation, le changement, l'expérimentation comme une nécessité. La simple poursuite de l'efficace ou le souhait de pérenniser ce qui fonctionne de façon satisfaisante semble impossible à faire reconnaître et accepter. Il s'agit parfois de montrer la nécessaire modernité par une quête permanente de renouvellement, fût-ce au détriment de l'efficacité.

La Fondation Maison des Champs est toutefois attentive, sur toutes ces dimensions, aux possibilités de consolider son action, tant à partir de ses services que par des rapprochements avec différents partenaires issus du secteur privé à but non lucratif mais aussi des structures publiques.

Elle demeure en veille sur les opportunités (appel à projet, appel à candidature, propositions de partenariat...) qui répondent à son projet d'aide et d'accompagnement des plus fragiles afin de faire vivre et renforcer ses dispositifs d'action et d'intervention.

Développer le territoire d'action de la Fondation

GRUPE D' ACTIONS 3.1 : Développer les actions sur le territoire

- Fidéliser et développer des partenariats avec les prescripteurs des différents services de la Fondation.
 - Développer des places d'Equipe Spécialisée Soins Infirmiers Précarité (ESSIP), d'Appartements de Coordination Thérapeutique Hors Les Murs (ACT HLM) et d'autres dispositifs de "l'aller-vers".
 - Renforcer la présence du Service Autonomie à Domicile dans le réseau institutionnel territorial (travail en partenariat avec les autres acteurs du territoire, SAAD, SSIAD, Maison des Aînés et des Aidants (M2A), fédérations, Maisons de santé, Petits Frères des Pauvres ...
 - Développer l'action sociale de territoire largement portée par l'engagement militant et bénévole, en partenariat avec les bailleurs sociaux.
-

GRUPE D' ACTIONS 3.2 : Développer les territoires d'intervention en Ile de France.

- Développer les interventions de Nuit sur tout Paris .
- Rencontrer la DSOL, la MDPH et les bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP, etc.) dans cet objectif.
- Développer le territoire d'intervention du SAAD (14^{ème}, 20^{ème} arrondissement).

Orientation Stratégique **4**

APPUYER ET ACCOMPAGNER LE VIRAGE NUMERIQUE

Dans sa dimension stratégique, le développement numérique a pour finalité de faciliter la mise en œuvre des Orientations Stratégiques de la Fondation dans de multiples domaines (Qualité, RH, Communication, Finance/Investissement, etc.). Dans certains cas, il est aussi un préalable nécessaire à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le développement de la stratégie informatique et numérique de la Fondation est également fortement déterminé et influencé par les politiques nationales et départementales du développement numérique et des systèmes d'information et de gestion des données d'activité.

Enfin, dans le champ médico-social l'attente des personnes accompagnées et des salariés est de plus en plus manifeste et nécessaire : elle nécessite des outils adéquats et un accompagnement adapté.

Pour ces raisons, l'accentuation du virage numérique de la Fondation est clairement identifiée comme une priorité de ses nouvelles Orientations Stratégiques et, à ce titre, un élément important de son effort d'investissement.

Appuyer et accompagner le virage numérique

GROUPE D' ACTIONS 4.1 : Moderniser et consolider les outils et méthodes notamment en assurant le virage numérique

- Améliorer l'espace numérique destiné aux salariés, dont le site web de la Fondation.
 - Poursuivre l'informatisation du SSIAD et du SAVS
 - Améliorer la télégestion pour le SAAD (suivi des taux de correction, DOMATEL Mobile).
 - Diversifier les modalités de paiement.
 - Dématérialiser la production administrative de la Fondation.
 - Créer un système d'archivage et de gestion électronique des documents en veillant au respect du RGPD.
 - Accompagner les salariés dans l'évolution des outils et méthodes.
 - Développer les ateliers numériques pour les personnes accompagnées et leurs aidants.
-

ACTION N°4.2 : Mener une étude sur la réalisation d'une gestion de la fonction RH en ligne, accessible aux salariés.

Orientation Stratégique **5**

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La promotion des Valeurs de la Fondation, énoncées dans son projet associatif et rappelées en préambule des présentes orientations stratégiques, sous-tend ces dernières, et constituent le cadre éthique de notre action. L'affirmation de ces valeurs nous invite à mettre en œuvre une réflexion sur notre capacité à participer à la démarche de Développement durable.

Le spectre des actions possibles en faveur du développement durable étant particulièrement large nous avons fait le choix de définir un nombre restreint de thématiques de façon à mobiliser les salariés et les bénévoles efficacement sur les priorités à retenir.

Notre réflexion peut d'ores et déjà porter sur plusieurs thématiques qui viseront notamment à réduire le bilan carbone de la Fondation.

- **La réduction et le recyclage de nos déchets** (spécifiques à l'activité de soins, issus du gaspillage alimentaire, liés à la gestion de nos établissements) ;
- **La diminution de notre consommation énergétique** (gaz, électricité, carburant...)
- **La préservation notre ressource en eau**, comprenant à la fois l'ajustement de notre consommation à nos besoins essentiels, et l'amélioration de la qualité de nos déchets.
- **L'amélioration de la qualité de l'air**, relié autant à la pollution atmosphérique qu'à celle de l'air intérieur.
- **Le développement** des achats responsables
- **La diminution** de la diffusion de documents papier
- **La protection des droits du travail et la promotion des environnements de travail sûrs.**

Appuyer et accompagner le virage numérique

GROUPE D' ACTIONS 5.1 : S'engager dans le développement durable et le promouvoir

Accompagner les salariés dans la contribution à la réalisation de certains des 17 Orientations de développement durable de l'ONU.

Énergie et achats responsables

Remplacer les néons et ampoules « classiques » par des ampoules basses consommation et/ou LED, avec ou sans détecteur de présence.

Travailler en lien avec le service communication pour sélectionner des goodies plus responsables lors des différents événements organisés.

Transport et amélioration de la qualité de l'air extérieur :

Acquérir, au fur et à mesure des remplacements, des véhicules électriques ou hybrides non rechargeables.

Rationaliser les déplacements des intervenants à domicile.

Privilégier, quand cela est réaliste, le télétravail.

Déchets :

Diminuer la diffusion des documents papier en privilégiant les envois par mail tout en ciblant les destinataires.

Droits du travail :

Développer l'engagement et l'action avec différents collectifs ou fédérations de défense et de protection des droits du travail .

Orientation Stratégique **6**

PARTICIPER A LA PROMOTION DES METIERS DU CHAMP DE L'ACTION SOCIALE, DE L'AIDE ET DU SOIN, ET ENTRETENIR UN MANAGEMENT BIENVEILLANT.

La politique Ressources Humaines a comme caractéristique fondamentale d'avoir partie liée avec l'organisation permanente de la Fondation.

La politique Ressources Humaines de la Fondation entend être une politique responsable servant les valeurs humanistes de la Fondation, caractéristique du secteur de l'économie sociale et solidaire. Plus précisément, la politique Ressources Humaines est fondée sur les grands principes de la qualité de vie au travail (QVT), la QVT comme moteur de la « performance globale » de la Fondation au service des personnes qu'elle accompagne.

Notre politique Ressources Humaines est notamment marquée par la volonté d'impliquer chacun dans la construction de son cadre de travail, par la promotion d'un dialogue social ambitieux et un management éthique. Elle est également déterminée par la nécessité de préserver la santé au travail. Nous recherchons les moyens d'agir positivement sur la **qualité de vie au travail** en accordant une dimension importante à l'enjeu de la santé au travail. Les risques psycho-sociaux et les risques liés aux Troubles Musculo-Squelettiques notamment sont appréhendés en tenant compte de la multiplicité des déterminants et leur dimension organisationnelle.

Bien évidemment, la politique de Ressources Humaines affirme notre volonté d'être une **organisation qualifiante** ; d'abord comme un facteur permettant aux services d'anticiper l'évolution des besoins et des attentes, de maintenir leur expertise dans leur domaine d'intervention, mais également en tant que facteur de promotion sociale et de réalisation individuelle.

Nous avons approfondi ces obligations dans les perspectives d'une institution privée à but non lucratif soucieuse de l'intérêt général reprenant à son compte la dimension RH d'une Politique « Responsabilité Sociale des Entreprises », et à ce titre le Conseil d'administration de la Fondation réaffirme sa volonté de mener une politique RH permettant des emplois décents et des salaires équitables ainsi que des conditions de travail et d'intervention assurant sécurité et protection aux salariés et aux bénévoles. (contrats aidés, prévention de la précarité, égalité professionnelle, taux d'emploi des personnes handicapées, respect de la diversité...).

Participer à la promotion des métiers du champ de l'action sociale, de l'aide et du soin, et entretenir un management bienveillant.

GROUPE D' ACTIONS 6.1 : Promouvoir les métiers de l'aide, du soin et de l'action sociale

Envisager que la Fondation devienne un site qualifiant (avec l'IRFISS) .

Participer à la promotion des métiers par une communication accrue.

Améliorer notre visibilité en vue de faciliter les recrutements.

ACTION 6.2 : Accompagner la montée en compétences des salariés et le développement de la qualité de l'accompagnement

Généraliser les réunions périodiques régulières dans chaque service avec les intervenants de proximité.

GROUPE D' ACTIONS 6.3 : Développer les outils nécessaires à une meilleure gestion des ressources humaines

Développer la communication bienveillante au sein de la Fondation et veiller à la mise à jour régulière des outils (charte, guide de bonnes pratiques, ...) et à leur bonne diffusion, particulièrement aux nouveaux arrivants.

Développer notre marque employeur.

Accompagner le salarié à trouver sa place en développant le parcours d'intégration.

Renforcer et étendre nos démarches de prévention des Risques liées à l'activité physique et des risques psycho-sociaux.

Orientation Stratégique **7**

RENFORCER LA COMMUNICATION

Dans le cadre d'une organisation complexe, intervenant dans plusieurs champs de l'action sociale et sanitaire, la Fondation doit communiquer vers ses salariés et bénévoles, vers ses financeurs, vers les personnes accompagnées, vers le grand public pour faire connaître le sens de son action et les activités complémentaires et diverses des services de la Fondation.

En termes de **communication externe** nos actions visent à :

- Promouvoir les valeurs et les missions de la Fondation en faisant connaître et reconnaître ses savoir-faire et sa technicité au grand public, aux institutions et prescripteurs (création de campagnes d'information, développement des relations presse, événements...), en valorisant son offre de service.
- Véhiculer une image dynamique en développant des outils de communication modernes (vidéo, site internet, réseaux sociaux...)

En termes de **communication interne** nos actions visent à :

- Fédérer les salariés en participant à créer une notion d'appartenance à la Fondation Maison des Champs « Faire Fondation » (faire connaître, « rendre fiers »)
- Mettre l'accent sur les outils permettant une information cohérente et continue (intranet) des salariés et bénévoles, mettant en perspective les actions avec les valeurs portées par la Fondation et facilitant l'intégration des nouveaux salariés.
- Renforcer notre attractivité pour favoriser le recrutement. Valoriser les métiers.
- Favoriser les échanges entre les salariés. Valoriser les compétences.
- Développer le bénévolat, communiquer sur nos projets.

Renforcer la communication

ACTION 7.1 : Mener des actions de communication pour joindre de nouveaux bénéficiaires et développer le réseau de bénévoles.

Valoriser les compétences des services de la Fondation et se différencier de la concurrence.

GROUPE D' ACTIONS 7.2 : Doter la Fondation d'un plan de communication interne et externe.

Promouvoir les missions de la Fondation

Rencontrer de nouveaux prescripteurs/partenaires.

Journées Mondiales :

Définir un calendrier des journées mondiales en lien avec les activités des établissements de la Fondation afin de mettre en place des actions-événements et d'inviter la presse.

Diffusion de l'information/Fédérer les salariés :

Développer l'intranet et mettre en place la GED.

Harmonisation de l'information :

Elaborer une charte graphique.

Effectuer un audit des documents des services et procéder à leur harmonisation.

Rechercher des nouveaux Donateurs / Mécènes :

Renouveler régulièrement, à des moments appropriés la lettre aux donateurs.

ACTION 7.3 : Améliorer la version publique du site Web de la Fondation et l'espace destiné aux salariés.

Mettre à jour voire refondre une partie du site internet.

Orientation Stratégique 8

DEVELOPPER LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le projet associatif de la Fondation est particulièrement explicite quant à l'attention que la Fondation doit porter aux personnes auprès desquelles elle s'engage.

Les valeurs affirmées dans le projet associatif sont :

- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits,
- L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation,
- Le respect envers les bénévoles dans leur possibilité d'engagement au niveau de leurs compétences et de leurs disponibilités.

Aussi le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont engagés dans une gouvernance de la Fondation qui doit faire participer l'ensemble des acteurs et ce quel que soit le statut au sein de la Fondation, administrateurs, bénévoles, salariés, personnes accompagnées, instances représentatives, voire proches aidants.

En effet, le concept de gouvernance a cet intérêt de mettre en synergie, sans confusion des rôles, les structures politiques, les structures de direction, d'action et les structures représentant les personnes accompagnées et les autres structures interagissant avec les bénéficiaires de la Fondation.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale marque un grand tournant dans le secteur social et médico-social, qui a connu de profondes mutations ces dernières années. Par ce texte fondateur de l'action médico-sociale le législateur a clairement manifesté la volonté d'améliorer la situation de la personne en fragilité.

Replaçant l'utilisateur au centre du dispositif, cette loi met fin à la logique institutionnelle pour privilégier la logique de prestations de service individuelles. Elle préconise également de passer de la protection du sujet fragile à la reconnaissance de l'utilisateur citoyen. Celui-ci n'est plus un consommateur passif des prestations mais un véritable acteur de sa prise en charge. Par conséquent, il doit être associé à la conception et à la mise en œuvre de son projet de vie.

Mieux encore, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 propose d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la recherche permanente de la qualité. Aussi a-t-elle rendu obligatoire la mise en œuvre de nombreux outils et dispositifs qui visent pour l'essentiel à promouvoir et à garantir les droits de la personne accueillie.

Développer la qualité de l'accompagnement

GROUPE D' ACTIONS 8.1 : Soutenir les compétences des bénévoles en relation avec les missions de la Fondation

Former les bénévoles par l'IRFISS ou d'autres services de la Fondation, par certains bénévoles eux-mêmes ou par des intervenants extérieurs.

Chercher les financements publics permettant d'assurer la formation des bénévoles.

GROUPE D' ACTIONS 8.2 : Mettre en valeur l'engagement des bénévoles

Illustrer les actions des bénévoles sur le site Web de la Fondation et ses différentes newsletters.

Favoriser les moments de rencontre entre bénévoles et salariés ; chercher les modalités pour encourager davantage la participation des bénévoles à la vie de la Fondation.

GROUPE D' ACTIONS 8.3 : Encourager la participation des usagers

Développer la démarche d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).

Ouvrir la participation des usagers aux équipes professionnelles (cf. médiateurs pairs, etc.).

Réfléchir sur les modalités de récolte de la parole et de la participation des usagers des services de la Fondation.

GROUPE D' ACTIONS 8.4 : Favoriser la qualité de vie des aidants

Mener des actions concrètes de répit pour les aidants (cf. Carrefour, proposition de temps de répit, etc.).

Les mettre en valeur, notamment les propositions de micro-répit et d'aide individualisée.

Offrir la possibilité pour les aidants et les aidés de participer à des séjours avec des chèques vacances.

Mettre en avant l'aide à l'orientation des personnes vers les bons dispositifs.

Mener des actions intégrant aidants et aidés pour faire évoluer leurs regards respectifs.